



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-neuvième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour

**Communication d'informations et examen en application  
de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui  
financier et technique aux pays en développement parties  
pour la notification et le renforcement des capacités**

**Communication d'informations et examen en application  
de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui  
financier et technique aux pays en développement parties  
pour la notification et le renforcement des capacités**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a organisé des consultations informelles sur cette question.
2. Le SBI n'a pas achevé l'examen de cette question. Il a décidé de demander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris de lui donner des orientations supplémentaires, compte tenu du projet de texte élaboré au titre de ce point de l'ordre du jour, disponible sur le site Web de la Convention<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/635183>.

